



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités joint sa voix à celle de ceux qui s'inquiètent de la tenue des engagements pris au niveau mondial pour éliminer la pauvreté, instaurer l'égalité des sexes et garantir un travail décent dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable.

N'ayant pas atteint les Objectifs du Millénaire pour le développement, les États membres de l'ONU devraient fixer de nouveaux objectifs pour 2030 – essentiellement en reportant de 15 ans les objectifs initiaux. La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités est préoccupée par le fait que les États membres ne sont pas tenus responsables de la réalisation de ces objectifs et nous craignons qu'en raison de cela, ils soient indéfiniment reportés. En tant qu'organisation dédiée à l'autonomisation des femmes, nous sommes résolues à faire en sorte que les pays prennent des mesures pour améliorer la condition des femmes et pour être tenus responsables de leurs engagements.

Le thème de cette année est l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution. Aujourd'hui, les femmes continuent d'être défavorisées dans le monde du travail. Elles courent un plus grand risque de travailler à temps partiel et d'occuper des emplois précaires et non déclarés. En outre, elles assument le plus gros des tâches ménagères non rémunérées et du travail non rémunéré. Les ¾ des heures de travail non rémunérées sont effectuées par les femmes, tandis que les ¼ des heures de travail rémunérées sont effectuées par les hommes. Dans le monde, les femmes gagnent en moyenne 24 % de moins que leurs homologues masculins. Elles occupent 1/5 des postes de direction, et presque 1/3 des entreprises ne comptent aucune femme à des postes de cadre supérieur. Le Canada est classé parmi les derniers en termes d'écart salarial entre les hommes et les femmes, ces dernières gagnant 0,72 dollar pour chaque dollar gagné par les hommes. L'aide à la garde des enfants et les prestations pendant le congé parental sont nettement inférieures à la moyenne mondiale. Les femmes canadiennes effectuent quotidiennement près de deux fois plus d'heures de travail non rémunérées que les hommes – une proportion qui a à peine bougé au cours des 20 dernières années.

L'éducation demeure un élément clé des objectifs de développement durable. Celui-ci n'est possible que si les femmes ont accès à l'éducation. Lorsque les femmes ont accès à l'éducation, elles développent leurs compétences en matière d'engagement politique et économique et sont mieux à même d'apporter des changements à leur environnement. Il est bien connu que lorsque les femmes ont accès à l'éducation, cela a des effets positifs non seulement pour l'individu, mais aussi pour la famille et la communauté. L'éducation et l'autonomisation des femmes ont des conséquences positives sur les changements climatiques, la pauvreté, la faim, la violence à l'égard des femmes et l'égalité des sexes.

Il est également établi que l'éducation seule ne suffit pas à assurer l'« autonomisation économique des femmes ». Le mentorat est un facteur déterminant pour appuyer les femmes occupant des postes de pouvoir et veiller à ce qu'elles n'abandonnent pas des fonctions qui autrement seraient insupportables sans soutien. Les États membres des Nations Unies devraient faire du mentorat un pilier fondamental de l'éducation et accroître le nombre de femmes dans les postes de pouvoir.

L'autonomisation des femmes est compromise lorsque les femmes et les filles sont victimes de violences. Au Canada, les femmes et les filles autochtones subissent des violences disproportionnées. Nous sommes heureux d'annoncer que le Canada mène une enquête nationale sur les meurtres et disparitions de centaines de femmes et filles autochtones, métisses et inuites. Une culture qui accepte le crime contre un groupe de personnes est infâme et ne peut être tolérée. La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités surveillera de près l'enquête et les résultats qui en découleront.

La recommandation générale n° 19 (11^e session, 1992) adoptée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dispose que toutes les personnes ont le « droit à ne pas être soumis à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». À l'heure actuelle, le Code criminel canadien ne prévoit pas de dispositions qui considèrent la torture par des acteurs non étatiques comme une infraction pénale spécifique et distincte, et le Canada ne reconnaît pas que la torture par l'acteur non étatique est une forme de violence contre les femmes. Celles-ci sont touchées de manière disproportionnée par ce type de violence, et pourtant les crimes commis à leur encontre ne sont pas reconnus comme il convient. Sans une reconnaissance de la torture non étatique dans notre Code criminel, les victimes ne pourront pas obtenir réparation ou bénéficier d'un soutien ou de programmes de réadaptation. Le public canadien ignore encore l'ampleur et la gravité de ces crimes, étant donné que les données dont on a besoin sur le sujet ne peuvent être recueillies et que les forces de police ne peuvent intervenir pour empêcher ces crimes de se produire. Le projet de loi C-242 visant à criminaliser la torture par les acteurs non étatiques est actuellement examiné par le Gouvernement canadien.

La violence faite aux femmes sur les campus postsecondaires est un problème important qui n'a pas été abordé de manière adéquate au Canada et dans le monde. Cette violence est facilitée par des facteurs tels que la culture du viol, la pression uniformisante du groupe, l'incompréhension ou le mépris du consentement et l'abus d'alcool et de drogues. L'absence de mesures disciplinaires ne fait que perpétuer la violence faite aux femmes sur les campus. De nombreux campus universitaires ne disposent pas des services nécessaires pour traiter les informations faisant état d'actes de violence. En témoignent le manque d'appui institutionnel, les procédures disciplinaires peu claires et les services de soutien inexistantes ou inaccessibles. Les États membres des Nations Unies doivent s'employer à lutter contre les violences auxquelles sont confrontées les femmes qui suivent des études à tous les niveaux, y compris les études postsecondaires.

Les femmes dans le monde ont accompli des progrès en matière de représentation politique. Cependant, lors des dernières élections au Canada, malgré la formation d'un Gouvernement paritaire, la proportion de femmes siégeant au Parlement n'a augmenté que de 1%, passant ainsi à 26%. Outre les obstacles sociaux et culturels qui empêchent les femmes de se présenter aux élections, l'un des problèmes fondamentaux a trait à la nature de notre système électoral. Le Canada utilise un mode de scrutin par lequel la totalité des sièges sont attribués au vainqueur. Ce mode de scrutin majoritaire à un tour fait perdre des voix, surreprésente les grands partis et se traduit par une baisse de la satisfaction des électeurs. Lorsque l'on compare les trois autres grandes démocraties occidentales utilisant le mode de scrutin majoritaire à un tour aux grandes démocraties occidentales recourant à divers modes de représentation proportionnelle, les

avantages pour la représentation des femmes deviennent clairs. Au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, qui tous utilisent le mode de scrutin majoritaire à un tour, la représentation des femmes ne va pas au-delà des 30%. Dans les États utilisant le mode de scrutin proportionnel, la représentation des femmes est souvent proche des 40% ou les dépasse. Une démocratie simple ne suffit donc pas à garantir une meilleure représentation politique des femmes. Les femmes et les minorités dans le monde sont mieux représentées dans les pays utilisant des modes de scrutin proportionnel que dans ceux recourant à des modes de scrutin majoritaire.

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités est une organisation non partisane, bénévole, autofinancée, qui compte plus de 100 Clubs de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités répartis dans toutes les provinces du Canada. Depuis sa création en 1919, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités a œuvré à l'amélioration du statut des femmes et à la promotion des droits de l'homme, de l'éducation publique, de la justice sociale et de la paix. Elle est dotée d'un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies et est membre de la Commission de l'éducation de la Sous-commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités est la plus importante organisation affiliée à la Graduate Women International, qui représente les femmes dans le monde entier.
